

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5

Date de convocation : 20 juin 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 avril 2022.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-031/2022 : ACCEPTATION DE CHÈQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Accepter un chèque de 4 158,00 euros de GROUPAMA, remboursement honoraires avocat concernant dossier VAN DAMME.

Accepter un chèque de 810,00 euros de GROUPAMA, remboursement honoraires avocat concernant dossier VAN DAMME.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 28 juin 2022
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220627-2022DEL031-DE
Reçu le 01/07/2022

